

**Compte Rendu du Conseil Syndical du 23 MARS 04**

**Etaients présents ou représentés :** SCI OUTREMER IMMOBILIER (M. Bernaz)  
NETGIM (M. Labouérie)  
M. Deroncourt  
M. Ravoire  
SA REYNOIRD/SOMARDIS (M. Guilly)

**Absents excusés:**

**Absent :** M. Amsellem  
SCI GROSGRAIN (M. Koffel)  
SCI OCEANE (M. Largentier)  
SCI SCOUBIDOU (M. Viac)

**Pour le syndic :** Mme PELLETIER

Le conseil syndical signale que TNC a un manquement à ses engagements et demande au syndic d'annuler tous les travaux qui lui ont été demandés et pour lesquels il n'a pas reçu d'acompte.

Le conseil syndical rappelle à TNC qu'il est encore à la copropriété les travaux suivants :

- peinture sur les locaux compteurs d'eau
- solde des travaux privatifs dans le cadre de la pose des compteurs d'eau
- étiquetage des compteurs d'eau
- chéneaux pour lesquels TNC a reçu un acompte de 3580 euros.

Travaux de reprise du carrelage : le devis qui a été accepté à TNC est annulé et une demande sera faite à une autre entreprise.

Garde corps : réparation urgente à faire au 2<sup>ème</sup> étage de l'escalier B.

OMNIA : M. Labouérie s'occupe de contacter M. Villerelle et trouver un accord amiable pour la finition des travaux ( peinture et laine de verre ).

Le conseil syndical demande que la ste Helipicture procède à la pose des panneaux « Défence d'afficher » sur les locaux de compteurs d'eau.

Point sur les procédures en cours : évènementiel joint au présent compte rendu.

